

CONDITIONS D'UTILISATION AUX SERVICES AUTONOMIECOMPTA

Les Conditions d'Utilisation suivantes sont applicables à compter de mai 2024 pour toute nouvelle création de compte Utilisateur.

1. OBJET

Les présentes Conditions d'Utilisation (ci-après nommées « CU ») ont pour objet de définir (i) les conditions d'utilisation des Services AutonomieCompta et (ii) les droits et obligations de AutonomieCompta et des Utilisateurs dans le cadre de l'Abonnement souscrit par l'Abonné.

2. DÉFINITIONS

Tous les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans les présentes CU auront la signification qui leur est donnée.

3. CRÉATION DE COMPTE UTILISATEUR

Lors de la création et de la configuration de son compte, l'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes et complètes sur son identité, et le cas échéant, sur son droit d'exercice, demandés par AutonomieCompta et conformes à la déontologie, aux règles définies par la Réglementation et/ou les autorités de régulation de sa profession, par exemple son ordre professionnel. Il s'engage notamment à ne pas créer une fausse identité de nature à induire AutonomieCompta ou les tiers en erreur, à ne pas usurper l'identité d'une autre personne physique ou morale, et à ne pas se prévaloir d'un droit d'exercice, d'une spécialisation ou d'autres qualifications professionnelles de façon erronée ou abusive. En cas de changement de situation impactant les Données utilisateurs précédemment communiqués à AutonomieCompta, l'Utilisateur s'engage à les mettre immédiatement à jour dans son compte ou à en informer immédiatement AutonomieCompta.

Le fait de se créer un Compte Utilisateur implique l'adhésion pleine et entière de l'Utilisateur au Contrat.

Après avoir fait une demande d'abonnement soit via l'adresse mail autonomiecompta@gmail.com soit via le formulaire sur le site, l'Utilisateur reçoit un e-mail par voie électronique à l'adresse qu'il aura renseignée lui transmettant le contrat comprenant en annexe les conditions générales d'abonnement, les conditions générales d'utilisation, les mentions légales, la politique de protection et de confidentialité des données (collectivement, le "Contrat"). Après avoir renvoyé les éléments signés, un accusé de réception sera envoyé à l'utilisateur confirmant que sa demande d'abonnement a été prise en compte et qu'il peut créer un compte utilisateur, s'identifier et avoir accès à son Compte Utilisateur et aux Services.

Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations fausses, inexactes, obsolètes, incomplètes, de nature à induire en erreur ou frauduleuses, AutonomieCompta pourra, en application des articles 20 et 21, suspendre ou résilier le Compte Utilisateur et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive à tout ou partie des Services, sans préjudice de l'engagement de sa responsabilité envers AutonomieCompta, les Patients et/ou tout tiers.

3.1 CRÉATION DE COMPTE ESSAI 7 JOURS

L'utilisateur souhaitant bénéficier d'un essai gratuit pourra utiliser l'application pendant une durée maximale de sept (7) jours ouvrés :

- l'utilisateur sera facturé conformément au tarif d'un abonnement mensuel ou annuel dans le cas où au terme de ce délai, il choisit de s'abonner au service. L'utilisateur doit indiquer à l'adresse de contact autonomiecompta@gmail.com, sa volonté de s'abonner à l'application. Le contrat d'abonnement lui sera alors soumis pour

signature ainsi que l'ensemble des conditions d'abonnement et d'utilisation. Le premier mois d'abonnement sera facturé avec la déduction des 7 jours d'essai.

- si à l'issue de la période d'essai, l'utilisateur ne souhaite pas s'abonner, son compte d'essai sera automatiquement clôturé et aucune facturation ne sera alors appliquée.

4. CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES

L'Utilisateur reconnaît et accepte que toute utilisation des Services nécessite au préalable un Abonnement valide ou avoir demandé un essai de 7 jours.

Tout Utilisateur qui accède aux Services proposés par AutonomieCompta s'engage à respecter, sans réserve, les présentes CU. Celles-ci sont notifiées aux Utilisateurs pour acceptation expresse et préalable avant l'utilisation des Services et sont disponibles sur notre site.

5. SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES D'ACCÈS AUX SERVICES

Si l'un des Identifiants de l'Utilisateur est perdu ou volé, ce dernier doit informer sans délai AutonomieCompta, qui procédera alors à l'annulation et/ou la mise à jour immédiate de l'Identifiant concerné.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation qui est faite de ses Identifiants, notamment si celui-ci pré-enregistre sur un équipement ses Identifiants, permettant ainsi la connexion automatique aux Services.

Tout accès, utilisation des Services et transmission de données effectués à partir du Compte Utilisateur d'un Utilisateur sera réputé avoir été effectué par ce dernier. A cet égard, l'Utilisateur est tenu de s'assurer qu'à l'issue de chaque session il se déconnecte effectivement des Services, en particulier lorsqu'il accède aux Services à partir d'un ordinateur public.

Toute perte, détournement ou utilisation non autorisée des Identifiants d'un Utilisateur et

leurs conséquences relèvent de la seule responsabilité de cet Utilisateur. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, l'Utilisateur est tenu d'en avertir AutonomieCompta, sans délai (i) en utilisant le centre d'aide accessible rubrique "Contact" ou l'adresse mail autonomiecompta@gmail.com.

L'Utilisateur précisera ses Identifiants, nom, prénoms afin que AutonomieCompta puisse procéder à la réinitialisation du Compte Utilisateur.

6. PARTAGE DE DONNEES DE SANTE

L'Utilisateur reconnaît que tout partage de Données de santé à d'autres Acteurs de santé doit se faire conformément à l'article L1110-4 du Code de la santé publique, quel que soit le Service utilisé.

Lors de la mise en commun d'une base patient, l'Utilisateur est responsable du (i) respect des règles attachées au secret médical et de la gestion des droits d'accès ; et (ii) recueil des autorisations nécessaires au respect des lois et réglementations en vigueur.

L'Utilisateur est seul responsable du respect des règles relatives au recueil du consentement ou à l'information préalable des Patients dans le cadre de l'échange de Données de santé.

7. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

Les engagements, listés ci-dessous pris par un Assistant, le sont au nom et pour le compte de l'Utilisateur, responsable du respect desdits engagements.

7.1 L'Utilisateur s'engage à :

- (i) respecter les termes du Contrat ;
- (ii) à mettre à disposition de AutonomieCompta, sans que ce soit limitatif, tous les justificatifs, permettant de confirmer les données communiquées par l'Utilisateur ;
- (iii) communiquer à AutonomieCompta, dans les délais convenus, toutes les informations

nécessaires à la fourniture des Services et à actualiser par écrit ces informations. L'Utilisateur est seul responsable des conséquences liées à un défaut ou un retard d'actualisation desdites informations ;

(iv) vérifier que le système et l'Infrastructure nécessaires à l'utilisation des Services et utilisés sont conformes aux exigences techniques qui lui ont été communiquées ; La fourniture, l'installation et la maintenance de l'Infrastructure ainsi que les frais de communications électroniques (tels que les coûts téléphoniques et les coûts d'accès à Internet) résultant de leur utilisation sont à la charge exclusive de l'Utilisateur. Il est de la responsabilité de l'Utilisateur de s'informer du prix d'utilisation desdits services auprès des opérateurs concernés ;

(v) se prémunir contre les risques de perte ou de piratage de données, fichiers et programmes en utilisant des logiciels antivirus régulièrement mis à jour ;

(vi) restreindre l'accès et observer la plus grande confidentialité s'agissant des modes d'accès aux Services, quels qu'ils soient, et d'une manière générale, à sécuriser ces modes d'accès afin d'empêcher une utilisation non autorisée des Services ;

(vii) utiliser les Services dans le respect (a) de la législation française en vigueur, notamment en matière de communication sur Internet, protection des Données à caractère personnel, protection de la Propriété Intellectuelle et du droit à l'image ; (b) du Code de la santé publique et (c) du code de déontologie auquel il est soumis.

(viii) ne pas utiliser les Services d'une façon qui serait susceptible de nuire à la réputation de AutonomieCompta ;

(ix) à ce que les Données Utilisateur ne portent pas préjudice aux droits des tiers et à être autorisé à les reproduire et/ou les diffuser publiquement.

7.2 Par ailleurs, l'Utilisateur :

(i) est seul responsable (a) de l'utilisation qu'il fait des Services et de l'utilisation faite par ses Assistants ou Remplaçants; (b) des Données Utilisateur, et des conséquences de l'utilisation de celles-ci; (c) de la pertinence, exactitude et exhaustivité desdites données et des Documents qu'il renseigne et stocke sur la Plateforme AutonomieCompta.

(ii) garantit AutonomieCompta, ses employés, et ses représentants contre toute réclamation, action ou demande d'indemnisation d'un Patient, d'un internaute, d'un autre Utilisateur, d'un tiers ou d'une autorité publique et ;

(iii) le cas échéant, indemnise AutonomieCompta, ses représentants de tous les frais (y compris les honoraires, frais et dépens de justice) et dommages et intérêts liés aux réclamations et actions en justice se rapportant (a) à l'utilisation des Services par l'Utilisateur et ses Assistants de manière illégale, frauduleuse, ou non conforme au Contrat ou à la déontologie de l'Utilisateur le cas échéant ; (b) aux Données Utilisateur et leur utilisation par l'Utilisateur, ses Assistants et/ou les Patients ; (c) à la violation de droits de Propriété Intellectuelle de AutonomieCompta ainsi que de tout tiers, du fait de l'utilisation des Services par l'Utilisateur et ses Assistants; et (d) au contenu et à la qualité des informations et Documents stockés sur la Plateforme AutonomieCompta.

7.3 L'Utilisateur fait son affaire des conséquences et/ou dommages liés à toute intégration, non effectuée par AutonomieCompta, de services/software tiers sur la Plateforme AutonomieCompta. L'Utilisateur reconnaît que AutonomieCompta ne peut être tenue responsable des conséquences et/ou dommages liés, en tout ou partie, à l'intégration mentionnée ci-dessus. Par ailleurs, dans le cadre de la mise à disposition d'un Connecteur entre la Plateforme AutonomieCompta et un logiciel tiers non fourni par AutonomieCompta,

AutonomieCompta n'est pas responsable des dommages qui pourraient résulter des développements dont elle n'est pas propriétaire.

8. OBLIGATIONS, RESPONSABILITES ET GARANTIES DE AUTONOMIECOMPTA

AutonomieCompta s'engage à administrer la Plateforme AutonomieCompta afin d'assurer le bon fonctionnement des Services et à assurer l'accès à celle-ci selon l'engagement de niveau de service stipulé en annexe.

L'Utilisateur reconnaît que (i) le rôle de AutonomieCompta se limite à celui d'un simple intermédiaire et prestataire technique; et (ii) AutonomieCompta n'assume qu'une obligation de moyens dans l'exécution de ses obligations.

L'Utilisateur reconnaît que AutonomieCompta ne peut être tenue responsable d'une interruption de Services ou d'un retard d'exécution hors de son contrôle et, en particulier, que la fourniture des Services dépend de la fiabilité, de la disponibilité et de la continuité de connexions d'un certain nombre de parties tierces (exploitants du réseau des télécommunications, l'Internet public, l'Infrastructure de l'Utilisateur, etc.) ainsi que de l'exactitude et de l'intégrité des informations fournies par l'Utilisateur ou par l'Abonné. AutonomieCompta pourra être amenée à suspendre les Services à des fins de maintenance programmée par AutonomieCompta ou l'un de ses sous-traitants ou en cas d'impératif technique (maintenance d'urgence).

AutonomieCompta met à la disposition de l'Abonné un mécanisme d'information par mail pour être informé des maintenances programmées ou d'urgence entraînant une suspension de Services. L'Abonné est invité à indiquer qu'il souhaite être informé des alertes de maintenance. Pendant la durée de suspension, les Parties s'engagent à agir au mieux pour limiter la durée et les conséquences d'un tel évènement.

Etant de fait soumis à une obligation de moyens, AutonomieCompta ne saurait être tenue responsable de tout dommage quelle qu'en soit la nature (matériel ou immatériel, etc.) résultant d'une indisponibilité du site, et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès ou gestionnaire et hébergeur de serveur.

Il est fortement recommandé à l'Abonné de maintenir son antivirus et son système d'exploitation à jour. L'Abonné bénéficie automatiquement des mises à jour et évolutions fonctionnelles de l'Application aussi longtemps que sa souscription au service est valide.

AutonomieCompta pourra librement modifier l'infrastructure technique de sa Plateforme, dès lors que la modification n'a pas pour effet d'amoindrir les performances de la Plateforme et des Services ou réduire les engagements pris par AutonomieCompta.

Il est entendu entre les Parties que AutonomieCompta ne saurait en aucun cas être tenue responsable de réparer d'éventuels dommages indirects subis par les Utilisateurs à l'occasion de l'utilisation des Services, tels que (i) les dommages qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance des Services de AutonomieCompta et notamment les pertes d'exploitation, de clientèle, de contrats, de gains ou d'économies anticipées, de chiffre d'affaires ; (ii) l'atteinte à l'honneur et à la réputation.

En outre, la responsabilité de AutonomieCompta ne saura être engagée pour des actes (i) réalisés par l'Utilisateur ou un tiers utilisant les Services ou agissant sur instruction de l'Utilisateur, (ii) résultant d'une négligence de l'Utilisateur ou d'un tiers utilisant les Services ou agissant sur instruction de l'Utilisateur, ou (iii) et qui ne seraient pas conformes à la réglementation applicable et/ou au contrat. AutonomieCompta décline toute responsabilité en cas de litige, quelle qu'en soit la cause, entre un Utilisateur et un

Patient, non imputable directement à AutonomieCompta.

En toute hypothèse, en cas de faute prouvée de AutonomieCompta à l'égard de l'Utilisateur, l'entière responsabilité de AutonomieCompta et de ses représentants envers l'Utilisateur, au titre du Contrat, est limitée, tous dommages et pénalités confondus, à un montant équivalent à douze (12) mois d'Abonnement du/des Services, à l'origine du dommage, précédant le fait générateur du dommage.

Les Parties s'efforceront de réaliser les objectifs mentionnés dans le Contrat. En particulier, la Partie qui souffre de l'inexécution d'une obligation doit prendre toutes les mesures raisonnables pour réduire au minimum le préjudice susceptible d'en résulter.

Faute d'agir de la sorte, elle ne peut obtenir de l'autre que la réparation du préjudice qu'elle ne pouvait éviter. Toute limitation de responsabilité mentionnée dans le Contrat ne saurait trouver application lorsqu'elle doit être écartée en application de la loi et notamment en cas de (i) décès ou atteinte grave à l'intégrité physique, (ii) faute lourde ou (iii) dol.

Les Parties déclarent que la limitation de responsabilité mentionnée ci-dessus est une condition substantielle à la signature du Contrat.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Services de AutonomieCompta et tous les éléments qui les composent sont, sauf mentions particulières, la propriété exclusive de AutonomieCompta ou de ses sous-traitants. AutonomieCompta garantit qu'elle détient (i) les droits de Propriété Intellectuelle attachés à la Plateforme AutonomieCompta, aux différents Services mis à disposition de l'Utilisateur.

Aucune stipulation du Contrat ne peut être interprétée comme une cession de droits de Propriété Intellectuelle.

9.1 - Droits concédés par AutonomieCompta

AutonomieCompta concède, à l'Utilisateur, pour la durée du Contrat :

(i) un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non cessible et non transférable de la Plateforme AutonomieCompta pour les Services souscrits ;

Toute utilisation de la marque AutonomieCompta dans le cadre d'un système publicitaire en ligne, pour faire la promotion de ses propres services ou des services tiers, est interdite ;

9.2 - Limitations

L'Utilisateur s'engage à ne pas (i) tenter d'accéder ou copier les codes sources de la Plateforme AutonomieCompta ; (ii) utiliser la Plateforme AutonomieCompta à d'autres fins que celles d'utiliser les Services ; (iii) créer des copies de la Plateforme AutonomieCompta ; (iv) reproduire, corriger, extraire, modifier, traduire en toutes langues ou tous langages, réutiliser, arranger, adapter, décompiler (à l'exception et dans la seule mesure où la loi applicable l'autorise de manière expresse), ni incorporer la Plateforme AutonomieCompta dans un autre logiciel ou créer des travaux dérivés sur la base de la Plateforme AutonomieCompta quels qu'en soient le moyen et le support ; (v) revendre, louer, ou exploiter commercialement la Plateforme AutonomieCompta, ni céder/concéder la Plateforme AutonomieCompta à un tiers ; (vi) faire des tests d'intrusion ou tenter d'obtenir un déni de service sur les Services.

L'Utilisateur reconnaît que toute violation du présent article constitue un acte de contrefaçon civilement et pénalement sanctionnable.

L'Utilisateur comprend et consent que la Plateforme AutonomieCompta est une solution SaaS standard fournie « en l'état » à l'Abonné et à l'Utilisateur et n'a pas vocation à répondre à quelque exigence spécifique de celui-ci. AutonomieCompta exclut, dans la mesure où la loi le permet, toute garantie de quelque nature que ce soit.

9.3 Licence

Tous les logiciels tiers sous licence qui sont intégrés ou non dans la Plateforme AutonomieCompta et/ou aux Services, seront soumis aux conditions de licence applicables auxdits logiciels.

10. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'Accord sur la protection des Données à caractère personnel accessible ici décrit les rôles et les obligations respectifs de l'Utilisateur et de AutonomieCompta concernant les Traitements des Données à caractère personnel effectués dans le cadre de l'exécution des Services. En signant le Contrat, l'Utilisateur et AutonomieCompta s'engagent à respecter les stipulations dudit Accord.

AutonomieCompta met à disposition de l'Utilisateur sur le Site une politique de protection des données personnelles accessible ici contenant les informations sur les autres Traitements exécutés par AutonomieCompta. En outre, l'Utilisateur est informé que ses Données à caractère personnel peuvent être traitées par AutonomieCompta en qualité de sous-traitant.

11. CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie garantit assurer la stricte confidentialité des Informations Confidentielles partagées lors des phases précontractuelles et post contractuelles, ainsi que pendant l'exécution du Contrat. A ce titre, chaque Partie s'engage à (i) n'utiliser les Informations Confidentielles qu'aux seules fins de l'exécution du Contrat et dans la stricte mesure du nécessaire ; (ii) prendre toutes les mesures de précaution et de protection qui s'imposent aux fins de préserver la confidentialité des Informations Confidentielles de l'autre Partie et d'empêcher l'accès de personnes non autorisées et, au minimum, leur offrir le même degré de protection qu'à ses propres Informations Confidentielles ; (iii) à ne divulguer ou reproduire les Informations Confidentielles de l'autre Partie, qu'aux ou pour ses membres, employés, préposés ou prestataires (a) qui devront avoir accès à ces Informations Confidentielles pour remplir les obligations

dont la Partie en question est tenue par le Contrat, ou (b) qui ont qualité pour en connaître au titre du Contrat. Par ailleurs, AutonomieCompta pourra divulguer les termes du Contrat (i) à ses comptables, auditeurs, banques et sources de financement ou toute autre conseil de AutonomieCompta soumis au secret professionnel et (ii) aux conseillers ou experts ayant signé un accord de confidentialité.

Dans tous les cas, la Partie destinataire des Informations Confidentielles se porte garante du respect de cet engagement de confidentialité par les personnes ayant connaissance des Informations Confidentielles, qu'il s'agisse notamment de ses employés ou sous-traitants. L'obligation de confidentialité restera valable pendant une durée de cinq (5) ans après l'expiration, pour quelque raison que ce soit, du Contrat. Nonobstant ce qui précède, chaque Partie pourra divulguer des Informations Confidentielles sans le consentement de l'autre Partie, dans la stricte mesure où cette divulgation est requise par une autorité compétente ou en application d'une obligation légale ou déontologique.

12. SUSPENSION

12.1 - Suspension avec préavis

En cas de (i) non-respect par l'Utilisateur des stipulations du Contrat ou (ii) de comportement inconvenant de l'Utilisateur ou susceptible de porter préjudice à AutonomieCompta ou à l'intégrité physique ou mentale ou à la sécurité des Patients, ou (iii) de violation des lois et règlements en vigueur, AutonomieCompta met en demeure l'Utilisateur et le cas échéant l'Abonné, sur notification envoyée par tout moyen, de remédier au(x) manquements ou défaut(s) imputé(s) dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la date de notification avant de procéder de plein droit à la suspension ou à la limitation d'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services.

Dans l'éventualité où il ne peut être remédié au(x) manquement(s) ou défaut(s) imputé(s) à l'Utilisateur, l'Utilisateur sera simplement notifié par AutonomieCompta de la mise en

œuvre de la suspension dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la date de notification. On entend par comportement inconvenant, tous propos diffamatoires, indécents, inappropriés, menaçants, haineux, injurieux tenus à l'oral ou à l'écrit.

AutonomieCompta adresse par tout moyen une notification comprenant un exposé des motifs ayant conduit à la décision de suspension ou de limitation d'accès à tout ou partie des Services au moment où cette décision de suspension ou de limitation prend effet. Selon les cas, l'exposé des motifs peut être communiqué avec la mise en demeure ou la notice mentionnée ci-dessus.

AutonomieCompta n'est pas tenue de fournir l'exposé des motifs visé ci-dessus lorsqu'elle est assujettie à une obligation légale ou réglementaire de ne pas fournir les faits ou circonstances spécifiques ou la référence au(x) motif(s) applicables, ou lorsque l'Utilisateur a enfreint à plusieurs reprises le Contrat.

12.2 - Suspension sans préavis

En cas de danger grave - imminent ou avéré - pour un ou des Patient(s), pour la réputation de AutonomieCompta, en cas d'évènement ou de comportement portant atteinte, ou susceptible de porter atteinte à la sécurité, l'intégrité ou la confidentialité de la Plateforme AutonomieCompta, des Données Utilisateur, ou encore en cas d'envoi de messages non sollicités (spamming) par le biais de Messagerie ou plus généralement l'utilisation du Service à des fins publicitaires, AutonomieCompta peut suspendre ou limiter l'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services sans préavis.

AutonomieCompta adresse par tout moyen une notification comprenant un exposé des motifs ayant conduit à la décision de suspension ou de limitation d'accès à tout ou partie des Services au moment où cette décision de suspension ou de limitation prend effet.

AutonomieCompta n'est pas tenue de fournir l'exposé des motifs visé ci-dessus lorsqu'elle est assujettie à une obligation légale ou réglementaire de ne pas fournir les faits ou

circonstances spécifiques ou la référence au(x) motif(s) applicables, ou lorsque l'Utilisateur a enfreint à plusieurs reprises le Contrat.

12.3 - Conséquences de la suspension

L'Utilisateur peut récupérer pendant la durée de suspension les Données Utilisateur, dont il est Responsable de traitement, sauf dans le cas où ces données auraient été collectées de façon illicite par l'Utilisateur. La suspension de l'accès de l'Utilisateur à tout ou partie des Services ne libère pas l'Abonné de son obligation de payer les Coûts de Services dus pour cet Utilisateur en vertu du Contrat. AutonomieCompta ne sera pas responsable des dommages résultant de la suspension des Services en vertu de cet article.

AutonomieCompta décide unilatéralement des suites à donner à la suspension du Contrat, y compris sa résiliation.

13. RÉSILIATION

13.1 RÉSILIATION SANS FAUTE

L'Utilisateur reconnaît être informé que tout ou partie des Services peuvent être résiliés par l'Abonné ou AutonomieCompta, sans que ceux-ci aient à justifier leur décision et sans indemnité. Dans ce cadre, l'Utilisateur est informé que AutonomieCompta doit respecter un préavis de six (6) mois et l'Abonné un préavis de quinze (15) jours.

13.2 RÉSILIATION POUR FAUTE

En cas de faute de l'Utilisateur, telle que l'utilisation d'un ou plusieurs Services (a) contraire aux stipulations du Contrat; (b) contraire aux lois et réglementations (c) contraire à la déontologie, ou (d) susceptible de porter préjudice à la réputation de AutonomieCompta, ou à l'intégrité physique ou mentale des Patients ou de façon inconvenante, AutonomieCompta pourra résilier, sans indemnité au profit de l'Utilisateur et par tout moyen, tout le Contrat ou une partie des Services, moyennant un préavis de trente (30) jours à compter de la date de suspension effective des Services.

AutonomieCompta ne sera pas tenue de respecter le préavis ci-dessus et de fournir les motifs de la résiliation pour faute dans l'hypothèse où (i) elle est assujettie à une obligation légale ou réglementaire de résilier la fourniture de la totalité des Services, (ii) exerce un droit de résiliation pour une raison impérative prévue par le droit national ou (iii) peut apporter la preuve que l'Utilisateur a enfreint à plusieurs reprises le Contrat.

L'Utilisateur reconnaît et accepte qu'en cas de résiliation pour faute de celui-ci, tout mois entamé reste dû.

13.3 CONSÉQUENCES DE LA RÉSILIATION

Toute résiliation du Contrat par AutonomieCompta ou l'Abonné entraîne automatiquement la fin du droit d'accès aux Services par l'Utilisateur.

Par ailleurs, l'Utilisateur reconnaît que (i) l'utilisation des Services n'est possible que dans le cadre d'un Abonnement souscrit par un Abonné et (ii) en cas de résiliation ou suspension de l'Abonnement, l'Utilisateur ne pourra plus accéder aux Services ni à son Compte Utilisateur. Pour toutes questions liées à l'Abonnement, l'Utilisateur s'engage à se rapprocher en premier lieu de l'Abonné.

Réversibilité sortante : AutonomieCompta s'engage, sans frais supplémentaires et sur demande de l'Utilisateur adressée au plus tard au moment de la résiliation effective des Services concernés, à :

(i) mettre à disposition de celui-ci dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant sa demande écrite l'ensemble des Données Utilisateur détenues par AutonomieCompta pour le compte de l'Utilisateur, sauf dans le cas où ces données auraient été collectées de façon illicite par l'Utilisateur ou si l'Utilisateur n'a pas fourni les éléments justificatifs de son identité, et le cas échéant, de son droit d'exercice professionnel conformément à la réglementation applicable, permettant d'établir que les données ont été collectées de façon licite, et;

(ii) lui porter assistance dans le cadre de la réversibilité sortante. Les données

mentionnées dans la présente section seront mises à disposition dans un format de texte structuré standard exploitable. Une fois la mise à disposition effectuée par AutonomieCompta, l'Utilisateur peut récupérer jusqu'à deux (2) mois après la résiliation effective du Service concerné et par ses propres moyens les données mentionnées ci-dessus dont il est Responsable de traitement.

L'Utilisateur reconnaît avoir tous les droits et/ou autorisations nécessaires pour pouvoir récupérer ces données et Documents.

Une fois ce délai dépassé :

- Toutes les données et Documents contenus sont réputés avoir été intégralement récupérés par l'Utilisateur.
- L'accès aux Données Utilisateur n'est plus autorisé.
- AutonomieCompta s'engage à supprimer ou anonymiser toutes les Données Utilisateurs, dont l'Utilisateur est Responsable de traitement. AutonomieCompta reste néanmoins autorisée à conserver une copie des Informations Confidentielles pour toutes fins imposées par la loi applicable.

AutonomieCompta ne fournit pas de services d'archivage qui restent sous l'entière et seule responsabilité de chaque Utilisateur.

14. FORCE MAJEURE

De façon expresse, sont considérés par les Parties comme des cas de force majeure, ceux présentant les critères retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, dont les éléments constitutifs sont caractérisés au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence de la Cour de cassation. En cas de survenance d'un tel événement, la Partie victime devra en informer immédiatement par écrit l'autre Partie.

Le cas de force majeure suspend les obligations de la Partie concernée pendant le temps où jouera la force majeure.

Néanmoins, les Parties s'efforceront d'en minimiser dans toute la mesure du possible les conséquences. Si un cas de force majeure met

l'une des Parties dans l'incapacité de remplir ses obligations contractuelles au titre du Contrat pendant plus de trente (30) jours consécutifs, l'une ou l'autre des Parties pourra mettre fin au Contrat après envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Les Parties ne seront alors plus tenues au respect de leurs obligations à l'exception notamment de celles résultant des articles « Propriété Intellectuelle », « Confidentialité », « Protection des Données à caractère personnel » et « Responsabilité » des présentes, sans qu'aucune indemnité ou pénalité, à quelque titre que ce soit, ne soit due de part et d'autre.

15. DIVERS

15.1 Renonciation : le fait, pour l'une ou l'autre des Parties, de ne pas se prévaloir d'une ou plusieurs stipulations du Contrat ne pourra en aucun cas impliquer la renonciation par cette Partie à s'en prévaloir ultérieurement.

15.2 Nullité partielle : dans le cas où certaines stipulations du Contrat seraient inapplicables pour quelque raison que ce soit, y compris en raison d'une loi ou d'une réglementation applicable,

AutonomieCompta et l'Utilisateur resteront liées par les autres stipulations du Contrat et s'efforceront de remédier aux clauses inapplicables dans le même esprit que celui qui a présidé lors de la conclusion.

15.3 Retours d'expériences et amélioration des Services : si un Utilisateur fournit des commentaires ou suggestions à AutonomieCompta en ce qui concerne la fonctionnalité ou la performance des Services (incluant l'identification d'erreurs ou d'améliorations), l'Utilisateur s'engage à concéder à AutonomieCompta sans restriction ni paiement, tout droit, titre et intérêt pour ceux-ci. Par ailleurs, AutonomieCompta se réserve le droit de collecter des données anonymes à des fins d'amélioration de ses Services.

15.4 Droits et permissions : chaque Partie déclare disposer des droits et permissions nécessaires pour conclure le Contrat et

exécuter les obligations qui y sont mentionnées.

15.5 Indépendance : il est parfaitement clair entre les Parties que chacune d'entre elles intervient aux présentes en tant que contractant indépendant et qu'aucune des Parties ne saurait être considérée comme l'employé, l'agent, le distributeur, le mandant ou le représentant de l'autre Partie.

15.6 Activités professionnelles : l'Utilisateur reconnaît (i) qu'il agit dans le cadre de son activité professionnelle exercée sur le territoire français et (ii) que les relations contractuelles régies par le Contrat sont encadrées par le Code de commerce. En conséquence, l'Utilisateur reconnaît qu'il n'a ni la qualité de consommateur, ni la qualité de non-professionnel, et qu'à ce titre il ne peut bénéficier des dispositions du Code de la consommation.

15.7 Modification : AutonomieCompta se réserve le droit de modifier lesdites CU à tout moment, notamment pour prendre en compte une évolution des Services ou les évolutions légales et/ou réglementaires, en respectant un délai de préavis de quinze (15) jours à compter de la notification de changement.

Les Parties conviennent que le délai de préavis ne s'applique pas dans le cas où AutonomieCompta :

(i) doit se conformer à une obligation légale ou réglementaire l'obligeant à modifier le Contrat d'une manière qui ne lui permet pas de respecter le délai de préavis ;

(ii) doit exceptionnellement modifier le Contrat pour faire face à un danger imprévu et imminent lié notamment à une fraude, à un logiciel malveillant, des spams, une violation de données ou autre risque de cybersécurité.

Tout Utilisateur est informé que l'unique version des CU qui fait foi est celle qui se trouve en ligne sur le site, ce qu'il reconnaît et accepte sans restriction. L'Utilisateur est tenu de se référer à la version en ligne des CU à la date de son accès et de chaque utilisation des Services.

En cas de modifications liées à une évolution légale ou réglementaire entraînant de nouvelles obligations pour AutonomieCompta non mentionnées dans le Contrat, AutonomieCompta pourra intégrer de nouveaux modules à ses Services et proposer une nouvelle souscription de ceux-ci à l'Utilisateur.

15.8 Support technique, gestion des plaintes et assistance : Pendant toute la durée du contrat, AutonomieCompta s'engage à mettre à la disposition de l'Abonné une assistance technique par e-mail (autonomiecompta@gmail.com).

15.9 Lutte contre la fraude et la corruption :

AutonomieCompta s'est engagée dans une démarche de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption, et entend que toute personne ou société en relation avec AutonomieCompta adhère aux mêmes principes et respecte les dispositions légales et réglementaires françaises (notamment la Loi Sapin 2) et européennes, ainsi que les principes internationalement reconnus relatifs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

En conséquence, chaque Utilisateur s'engage à (i) ne pas pratiquer de fraude ou corruption, sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de ses relations avec AutonomieCompta ; (ii) prendre toutes mesures raisonnables pour s'assurer que ses dirigeants, employés, sous-traitants, agents ou autres tiers placés sous son contrôle, se conforment à cette obligation ; (iii) informer AutonomieCompta sans délai de tout conflit d'intérêts ou évènement qui serait porté à sa connaissance et qui pourrait avoir pour conséquence l'obtention d'un avantage indu, à l'occasion de ses relations avec AutonomieCompta. Toute violation des obligations définies au présent article sera considérée comme un manquement grave autorisant AutonomieCompta à résilier les Services sans préavis ni indemnité, sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels AutonomieCompta pourrait prétendre du fait de ce manquement.

15.13 Version Bêta : AutonomieCompta peut proposer à l'Utilisateur d'essayer les versions

bêta de certains Services. Ces services bêta sont fournis uniquement à des fins d'évaluation. L'Utilisateur reconnaît que ces services bêta peuvent contenir des bugs, erreurs et autres problèmes et accepte ceux-ci « en l'état », sans garantie d'aucune sorte. AutonomieCompta (i) n'est pas responsable des problèmes liés à l'utilisation des services bêta par l'Utilisateur ; (ii) peut en interrompre l'utilisation avec un préavis de sept (7) jours ouvrés; (iii) peut supprimer toutes les données contenues dans ces versions bêta, sans responsabilité aucune.

15.14 Interprétation : les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa. Une référence à un document, une norme, une disposition législative, code ou tout autre document implique toute modification ou mise à jour de ce document, norme, disposition législative ou code. Une quelconque référence à une somme d'argent renvoie à la devise euro.

15.15 Configuration minimale recommandée: L'Utilisateur s'engage à maintenir une Infrastructure respectant une configuration minimale pour un usage optimal des Services et de la Plateforme AutonomieCompta. Les modalités de cette configuration sont disponibles annexe des CA. Elles peuvent évoluer en fonction de l'évolution des Services et de la Plateforme et seront portées à la connaissance de l'Utilisateur avant mise en place effective.

15.16 A la résiliation du Contrat, les articles suivants restent en vigueur entre les Parties: prix - facturation - modalités de paiement - propriété intellectuelle - conséquences de la résiliation - confidentialité - limitation de responsabilité - loi applicable.

15.17. Conditions particulières au Site: L'accès au Site entraîne l'acceptation expresse et sans réserve des « Conditions d'Utilisation du Site AutonomieCompta » par les Utilisateurs.

16. RÈGLEMENT AMIABLE - DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions d'Utilisation sont soumises au droit français.

Avant toute action contentieuse, AutonomieCompta et l'Utilisateur chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable tous différends entre eux relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution, l'interruption, la résiliation ou la dénonciation des présentes Conditions d'Utilisation et ce, pour quelques causes et sur quelques fondements que ce soient, en s'écrivant par Lettre Recommandée Accusée de Réception exposant la ou les difficultés rencontrées et les demandes en résultant. AutonomieCompta et l'Utilisateur devront confronter leurs points de vue et effectuer toutes constatations utiles pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

AutonomieCompta et l'Utilisateur s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de soixante (60) jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un accord amiable. Sauf pour préserver leur droit d'action ou pour éviter un dommage imminent, aucune action judiciaire ne saurait être recevable avant que la présente procédure de règlement amiable des litiges prévue ci-avant ne soit arrivée à son terme.

Si à l'issue de la période de soixante (60) jours prévue ci-avant aucun accord amiable n'est trouvé, les Parties pourront s'engager dans une tentative de médiation. Cette procédure étant

volontaire, il est entendu que les Parties pourront y mettre fin à tout moment. Dans le cas où une tentative de médiation serait entamée, AutonomieCompta et l'Utilisateur s'engagent à y participer de bonne foi et à partager le coût total de cette médiation. AutonomieCompta supportera une part raisonnable de ce coût total, étant tenu compte de la validité des arguments et de la conduite de l'Utilisateur, sans que cette somme ne puisse dépasser la moitié des coûts. Les médiateurs sélectionnés par AutonomieCompta sont les suivants :

- Médiateur des entreprises :

<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>.

Toutes difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation du Contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable entre AutonomieCompta et l'Utilisateur, aux Tribunaux compétents dans le ressort de la Cour de Grenoble, auquel AutonomieCompta et l'Utilisateur attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Annexe Niveau de service

En cas de conflit entre les stipulations de la présente Annexe Niveau de service et toute autre stipulation du Contrat, les stipulations de la présente Annexe Niveau de service s'appliquent, mais seulement dans la mesure du conflit en question.

Engagement de Niveau de service

Conformément à l'article 8 des Conditions d'Utilisation, AutonomieCompta fera tous les efforts raisonnables sur le plan commercial pour s'assurer de la disponibilité de la Plateforme AutonomieCompta selon un pourcentage de disponibilité mensuelle d'au moins 99,90 % (ci-après l'engagement de Niveau de service").

Exclusions de l'Engagement de Niveau de service

L'Utilisateur reconnaît que AutonomieCompta ne peut être tenue responsable d'une interruption de Services ou d'un retard d'exécution hors de son contrôle et, en particulier, que la fourniture des Services dépend de la fiabilité, de la disponibilité et de la continuité de connexions d'un certain nombre de parties tierces (exploitants du réseau des télécommunications, l'Internet public, l'Infrastructure de l'Utilisateur, etc.) ainsi que de l'exactitude et de l'intégrité des informations fournies par l'Utilisateur.

L'installation minimum requise est présentée dans les conditions d'abonnement et d'utilisation d'AutonomieCompta, qui ne contrôle ni l'installation téléphonique privée de l'Abonné, ni son matériel (micro-ordinateur, modem, raccordements, imprimante, etc. ...), ni son réseau de télécommunications.

L'Engagement de Niveau de service ne s'applique notamment pas dans les cas suivants :

- dysfonctionnement de la Plateforme AutonomieCompta causé par le matériel, aux logiciels ou aux autres technologies ou ceux d'un tiers non fournis par AutonomieCompta ;
- interruptions dues aux travaux de maintenance tels que prévus par le Contrat ;
- suspension ou la résiliation par AutonomieCompta du droit de l'Utilisateur d'utiliser la Plateforme AutonomieCompta conformément au Contrat ;
- force majeure et tout événement hors du contrôle de AutonomieCompta ;
- non-respect du Contrat par l'Utilisateur et/ou l'Abonné.

Aucune pénalité n'est applicable en cas de non-respect de l'Engagement de Niveau de service et plus généralement en cas d'indisponibilité des Services. Les stipulations du Contrat relatives aux obligations et la responsabilité des Parties s'appliquent.